

Guide d'accueil du lecteur bénévole

Bienvenue !

Nous sommes heureux de vous accueillir parmi les participants au programme Lire et faire lire et nous vous souhaitons la bienvenue dans cette belle aventure au pays de la lecture.

Vous avez choisi de consacrer une partie de votre temps aux enfants de votre département afin de leur permettre de développer leur goût pour la lecture, tout en leur donnant la chance de tisser des liens avec vous.

Les raisons qui vous ont poussé à vous engager peuvent être nombreuses : partager du temps avec des enfants, contribuer à un avenir meilleur pour eux, donner le goût de la lecture, un outil essentiel pour se réaliser pleinement. Peut-être que ce sont toutes ces raisons à la fois ! Sachez qu'en participant à Lire et faire lire, vous faites preuve d'une grande générosité et que vous participez ainsi activement à l'avenir de notre société.

Votre expérience et vos connaissances représentent une richesse inestimable dont les enfants qui participeront à ce programme pourront bénéficier.

Lire et faire lire est un programme conçu pour les enfants mais aussi pour vous. Nous espérons sincèrement que vous profiterez des bienfaits de cette activité autant qu'eux.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir à Lire et faire lire et vous invitons à prendre connaissance des documents suivants :

1 - Les réseaux porteurs de Lire et faire lire	page 2
2 - Les coordinations	page 3
3 - Présentation du programme Lire et faire lire	page 4
4 - Les participant·e·s	page 5
5 - Les chartes du bénévole et des structures d'accueil	pages 6 et 7
6 - L'assurance des bénévoles	page 8
7 - Conseils pour une séance de lecture	pages 9 et 10
8 - Choix des livres	page 11

> **La Ligue de l'enseignement** a été créée en 1866. Mouvement d'éducation populaire, elle invite les citoyens à s'associer dans la lutte contre les inégalités, à débattre et à être acteurs dans la cité afin de construire une société plus juste, plus libre et plus solidaire visant à l'émancipation de tous. Pour ce faire, la Ligue de l'enseignement est présente sur l'ensemble du territoire par l'intermédiaire de fédérations départementales, unions régionales et 30 000 associations affiliées.

Ses domaines d'intervention sont très divers : organisation de vacances et de classes de découverte, organisation d'activités sportives et culturelles, actions internationales, débats, formations, lutte contre la précarité...

Au travers de ces multiples activités, les principaux objectifs qu'elle poursuit peuvent se résumer ainsi :

- agir avec les habitants sur leur lieu de vie, agir dans les milieux populaires,
- être actrice de l'école,
- œuvrer pour la reconnaissance et l'expression de la diversité culturelle,
- œuvrer pour une citoyenneté qui s'exerce dans tous les espaces politiques.

La Ligue de l'enseignement promeut une éducation artistique fondée sur des pratiques artistiques et culturelles au service de l'émancipation de la personne tout au long de sa vie. Les pratiques de lecture et d'écriture reposent sur un enjeu majeur : l'accès aux signes qui régissent la société.

Diverses opérations permettent d'expérimenter :

- l'accès à un espace imaginaire par un acte qui met en jeu l'émotion et la capacité d'invention des écrivains ou des auditeurs,
- la rencontre de la littérature à travers des œuvres et des écrivains,
- une pratique artistique avec ce qu'elle comporte de prise de risque et de plaisir,
- un rapport à la littérature par le plaisir de lire et d'écrire.

> **L'Union nationale des associations familiales - Unaf** est née de la volonté d'organiser le dialogue entre les familles représentées par leurs associations, et les pouvoirs publics.

En 1945, face aux défis de la reconstruction, le gouvernement de la République s'est trouvé confronté à l'urgence d'une politique familiale volontariste et ambitieuse.

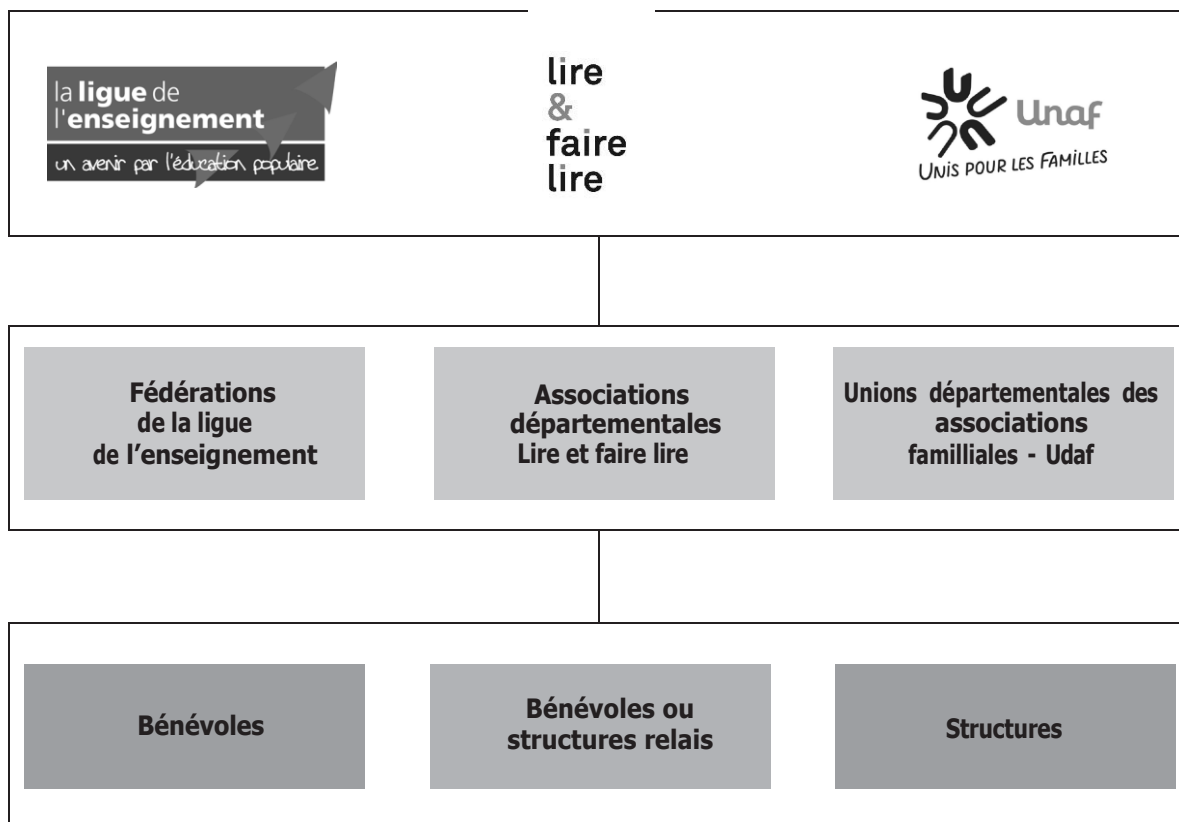
Pour définir cette politique et la mener à bien, il a souhaité s'appuyer, aux plans local et national, sur l'ensemble des familles françaises. Décision a été prise de créer une institution qui les représente toutes, et dans toute leur diversité. Le 3 mars 1945, une ordonnance institue l'Unaf et les Udaf. Une loi renforcera ses missions en 1975, en améliorant la représentation des mouvements familiaux nationaux.

L'Unaf est donc une institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de toutes les familles vivant sur le territoire français, quelles que soient leurs croyances ou leur appartenance politique. Union et non fédération d'associations, elle permet aux familles de s'exprimer, dans toute leur diversité.

L'Unaf, en vertu des missions qui lui sont confiées par la loi, joue quatre rôles.

- Imaginer et proposer : elle recherche et propose des mesures adaptées de politique familiale.
- Représenter : elle est le porte-parole officiel pour l'ensemble des familles dans toutes les institutions politiques, locales ou nationales.
- Gérer des services : elle coordonne et conseille les Udaf dans les services dont les pouvoirs publics leur confient la gestion.
- Défendre : elle se porte partie civile dans les procès mettant en cause les intérêts des familles.

Elle anime et appuie un réseau d'Unions régionales des associations familiales (Uraf), Unions départementales des associations familiales (Udaf), 25 000 délégués familiaux représentant les intérêts des familles.



Lire et faire lire est mis en œuvre conjointement par la Ligue de l'enseignement et l'Unaf (Union nationale des associations familiales). Ce programme est développé par des coordinations départementales.

Les coordinateurs et coordinatrices de Lire et faire lire vous accueillent, vous accompagnent auprès d'une structure éducative, culturelle ou sociale dans laquelle vous interviendrez.

Des « relais », personnes ou structures, peuvent également être sollicités afin de diffuser les informations auprès des lecteurs de leur quartier et apporter leur aide aux coordinateurs.

La coordination sera votre interlocutrice tout au long de votre participation à Lire et faire lire et vous proposera des formations. N'hésitez pas à la contacter. Vous devez communiquer avec elle afin d'assurer un bon déroulement de votre activité.

Votre coordination :

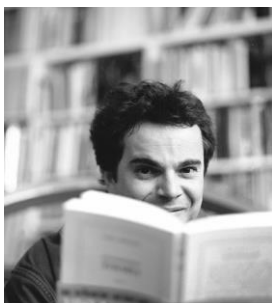
En SAVOIE :
La Ligue de l'Enseignement – FOL73
Square André TERCINET – 73000 Chambéry
04/79/33/29/18 – www.fol.73.fr

Lire et faire lire est un programme national appelant les bénévoles de plus de 50 ans* à partager avec les enfants le plaisir de la lecture.

Nous ne faisons ni soutien scolaire ni apprentissage.

Le lecteur a pour mission de lire des histoires à un groupe de 2 à 6 enfants, dans une démarche de plaisir, de partage et de découverte.

Ce programme est géré par l'association nationale du même nom, créée en fin d'année 1999 à l'initiative de l'écrivain Alexandre Jardin (photo) et porté par deux organismes : l'Union nationale des associations familiales (Unaf) et la Ligue de l'enseignement.



Un comité d'écrivains, fort de plus de 200 membres, soutient Lire et faire lire.

Depuis le début, le ministère de l'Éducation nationale subventionne et appuie cette initiative (B.O. 39 du 25 octobre 2001 et note du 18/10/2001, convention 2010, circulaire du 31 mai 2013, note aux recteurs du 27 septembre 2017, une convention tripartite avec le ministère de la Culture depuis 2018).

Plusieurs mécènes privés participent au développement en contribuant au financement de l'association nationale.

Les représentations départementales de la Ligue de l'enseignement et de l'Unaf (Union nationale des associations familiales) organisent et coordonnent le programme.

Dans certains départements, des associations peuvent porter ou relayer le programme Lire et faire lire.

Lire et faire lire, ce sont également des temps de rencontres entre bénévoles, de formations (littérature jeunesse, lecture à haute voix, psychologie de l'enfant, etc.) et d'échanges avec des professionnels.

Le bulletin, « Il était une fois » (dont deux numéros sont adressés chaque année à l'ensemble des bénévoles en novembre et en mai) et le site internet (www.lireetfairelire.org) assurent le lien entre tous.

En 2022, 15 630 bénévoles interviennent dans plus de 9 165 structures éducatives, culturelles ou sociales (écoles, bibliothèques, crèches, centres de loisirs...) dans l'ensemble des départements français.

Depuis 1999, grâce aux bénévoles, Lire et faire lire suscite une mobilisation croissante autour des enjeux de la lecture et se développe internationalement : la Principauté de Monaco, la Suisse et le Canada ont adopté et adapté le programme.



© Nabil Boutros

* Sauf conditions particulières dans les territoires ultramarins

Les lecteurs bénévoles Lire et faire lire

Un bénévole s'engage pour défendre une cause qui lui est chère. C'est une personne qui fournit à titre gratuit une prestation à une personne ou une organisation.

Il n'est pas soumis à une subordination juridique. En revanche, il s'engage à respecter les règles de la structure pour laquelle il intervient. Sa participation est totalement volontaire, et il peut y mettre fin lorsqu'il le souhaite.

Le bénévole Lire et faire lire s'engage afin de partager le plaisir de la lecture.

> Il lit à voix haute des textes accessibles aux enfants, une ou plusieurs fois par semaine, pendant la durée de l'année scolaire.

> Il intervient dans des structures petite enfance, écoles, collèges, bibliothèques, accueils de loisirs, structures socioculturelles, médico-sociales etc. proche de son domicile.

> Le lieu, les jours, les horaires d'intervention et la constitution du groupe d'enfants sont déterminés d'un commun accord.

Les enfants

Les groupes qui vous sont confiés sont composés de 2 à 6 enfants fréquentant l'école maternelle, l'école élémentaire ou l'accueil de loisirs, la bibliothèque, etc. Nous insistons pour qu'ils soient volontaires, toutefois les éducateur·rice·s peuvent inciter certains enfants à participer afin qu'ils découvrent la lecture malgré leurs réticences. Ils choisiront alors de poursuivre ou non l'expérience en concertation avec les bénévoles et les éducateur·rice·s. Pour que l'activité soit un succès il faut que le climat soit serein et plaisant pour les bénévoles et les enfants. Si ce n'est pas le cas il vaut mieux suspendre l'intervention et en parler avec les éducateurs et les coordinateurs de Lire et faire lire.

Les écoles et autres structures d'accueil

Lire et faire lire intervient dans tous les temps éducatifs des enfants. Dans une structure d'accueil, votre intervention se déroule dans le contexte que l'équipe pédagogique a choisi. Les écoles primaires (privées et publiques) sont les structures éducatives dans lesquelles se déroulent la majorité des lectures.

Les professionnels des structures éducatives, culturelles et sociales (établissements scolaires, structures petite enfance, accueils de loisirs, bibliothèques, associations socio-culturelles, structures médico-sociales...) définissent avec les bénévoles et les coordinateur·rice·s départementaux de Lire et faire lire les horaires des lectures.

Vous trouverez parfois des livres dans ces structures ou vous en emprunterez dans la bibliothèque de votre ville. Il est souhaitable d'échanger avec les équipes éducatives à propos des enfants et des livres. L'accueil dans ces structures peut être fort différent d'un lieu à l'autre et dépend de l'implication des enseignants, animateurs ou élus locaux.

Les parents

Pour que le programme Lire et faire lire demeure un succès, il est important que les parents puissent s'impliquer dans cette chaîne de lecture. Une lettre aux parents les informant de l'activité proposée par Lire et faire lire à leur enfant est consultable sur : www.lireetfairelire.org

Les élus, les associations

L'implication des élu·e·s et des associations locales est également un facteur favorisant la mise en place de Lire et faire lire.

1 STATUT DU LECTEUR

- 1.1 Une des spécificités du programme Lire et faire lire étant le lien intergénérationnel, le lecteur doit être âgé d'au moins 50 ans¹.
- 1.2 Il intervient bénévolement.
- 1.3 Le lecteur est accueilli par la coordination départementale qui valide son engagement via la fiche d'inscription.
- 1.4 Le lecteur est assuré pour ses interventions et déplacements par l'association nationale Lire et faire lire².
- 1.5 Le lecteur peut adhérer, s'il le souhaite, à une association porteuse du programme Lire et faire lire.

2 NEUTRALITÉ

- 2.1 Le lecteur, dans une démarche républicaine et laïque, n'est pas sélectionné sur ses opinions politiques, religieuses, morales. Il n'en fait pas état lors de ses interventions. Il n'exprime aucun jugement sur ceux dont les valeurs diffèrent des siennes, n'effectue aucune propagande.

3 FRÉQUENCE ET LIEU DES ACTIONS

- 3.1 Les enfants bénéficient au minimum d'une séance hebdomadaire, assurée par un ou plusieurs lecteurs.
- 3.2 L'activité est organisée par année scolaire. Après un essai d'un mois, le lecteur s'engage à contribuer à la continuité du programme en assurant, sauf imprévu, les créneaux horaires ou périodes arrêtées en commun.
- 3.3 La coordination départementale s'efforce de proposer au lecteur la structure la plus proche possible de son domicile.
- 3.4 Pour des actions avec des enfants relevant de structures d'accueil autres que l'école primaire, le lecteur donnera son accord préalable et bénéficiera d'une information et d'un accompagnement adaptés.

4 ACTIVITÉ AVEC LES ENFANTS

- 4.1 Le lecteur a pour mission de lire des histoires à un groupe de 2 à 6 enfants volontaires, dans une démarche de plaisir, de partage et de découverte. Lire et faire lire n'est pas un programme de soutien scolaire ou d'apprentissage.
- 4.2 L'équipe éducative constitue les groupes d'enfants.
- 4.3 Le choix des livres implique une large ouverture sur la littérature jeunesse. Ce choix peut se faire en lien avec l'équipe éducative et les bibliothécaires.
- 4.4 Le lecteur ne reste jamais seul en présence d'un seul enfant.
- 4.5 Le lecteur n'intervient que pour les actions définies dans la présente charte. Sinon, il agirait alors sans autorisation, ni assurance, ni défense en cas de problème juridique.

5 RELATIONS AVEC LA COORDINATION DÉPARTEMENTALE

- 5.1 Le lecteur et la coordination départementale communiquent au moins une fois par trimestre.
- 5.2 La coordination départementale organise des réunions de préparation, d'évaluation, d'échanges, de formation et de bilan. Le lecteur bénévole s'engage à y participer en fonction de ses disponibilités et au moins une fois par an.
- 5.3 La coordination départementale s'engage à aider le lecteur dans d'éventuelles difficultés rencontrées dans le programme Lire et faire lire.
- 5.4 La coordination départementale, avec l'avis de la structure d'accueil, a la possibilité en cas de manquements ou de fragilités éventuelles du bénévole de mettre un terme à son engagement.
- 5.5 Le·la bénévole peut mettre fin à son engagement tout en prévenant la coordination.
- 5.6 La coordination départementale veille au respect de la présente charte.

¹ Sauf conditions particulières dans les territoires ultramarins

² Voir les conditions générales de l'assurance

1 STRUCTURES D'ACCUEIL

1.1 Lire et faire lire s'adresse aux enfants de toutes les structures d'accueil éducatives, culturelles et sociales : établissements scolaires, structures « petite enfance », bibliothèques, associations socio-culturelles, accueils de loisirs, structures médico-sociales, structures des protections de l'enfance...

1.2 Dans l'école, Lire et faire lire intervient sur tous les temps éducatifs. En accord avec l'équipe éducative, une intervention sur le temps scolaire est possible en incluant Lire et faire lire dans le projet d'école et de la classe.

1.3 Les coordinations départementales Lire et faire lire sont les interlocuteurs des structures.

2 DURÉE ET FRÉQUENCE DE L'ACTION

2.1 La structure, après une période d'essai d'un mois, s'engage à participer au programme jusqu'à la fin de la période définie en commun.

2.2 La fréquence des interventions est définie par la structure en collaboration avec la coordination départementale, en tenant compte des disponibilités des lecteurs.

2.3 En cas de difficultés non résolues, et après avoir contacté la coordination locale, la structure peut suspendre le programme en cours d'année.

3 RÔLE DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

3.1 C'est la structure, sous la responsabilité de son directeur, qui décide de sa participation au programme Lire et faire lire, en se manifestant auprès de la coordination départementale.

3.2 L'intervention des lecteurs est intégrée aux activités de la structure, en cohérence avec son projet éducatif.

3.3 L'équipe éducative de la structure constitue des groupes de 2 à 6 enfants.

3.4 La structure qui en tout état de cause est responsable des conditions d'intervention des bénévoles met en œuvre le dispositif favorable au bon déroulement de l'activité.

3.5 Le choix des livres implique une large ouverture sur la littérature jeunesse. Ce choix peut se faire en lien avec l'équipe éducative et les bibliothécaires.

3.6 La structure s'engage à ne pas confier d'autres tâches aux lecteurs que celles relevant de l'activité de Lire et faire lire.

3.7 La structure est chargée d'informer les familles, son personnel et ses services sur le déroulement du programme.

4 RELATIONS AVEC LA COORDINATION DÉPARTEMENTALE

4.1 La coordination départementale est à la disposition de la structure d'accueil, culturelle ou sociale pour la renseigner et l'accompagner dans la mise en place du programme.

4.2 La structure est invitée à faire part à la coordination départementale de ses remarques et suggestions susceptibles d'améliorer la qualité des interventions.

4.3 La coordination départementale s'engage à l'aider dans d'éventuelles difficultés rencontrées lors du déroulement du programme Lire et faire lire.

4.4 Une convention entre la structure d'accueil et la coordination départementale est dûment établie.

4.5 La coordination départementale veille au respect de la présente charte.

Dans un souci de protection de l'ensemble des bénévoles lecteurs, l'association Lire et faire lire a souhaité vous apporter la plus grande sérénité en prenant en charge, gratuitement et de façon nationale, l'assurance des intervenant·e·s par l'intermédiaire de l'APAC (Association pour l'Assurance Confédérale de la Ligue de l'enseignement).

Que couvre l'assurance ?

Cette assurance vient en complément des garanties individuelles (sécurité sociale, mutuelle) déjà souscrites par chaque intervenant dans le cadre de son contrat personnel. En cas de dommages causés à un tiers, l'APAC interviendra après l'indemnisation de l'assurance Responsabilité Civile de l'intervenant, déjà souscrite dans le cadre de sa vie privée ou en cas d'exclusion de celle-ci (dans la limite des plafonds APAC).

Les bénévoles intervenant dans le cadre des activités Lire et faire lire sont couverts, sur le temps de l'intervention et du trajet aller-retour :

1 - En responsabilité civile de base

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile incombant aux assurés, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs, causés aux tiers au cours ou à l'occasion de l'activité Lire et faire lire.

Ainsi sont couverts, les dommages causés par :

- une faute, une imprudence ou une négligence commise par l'assuré mis en cause, si celle-ci ne présente pas un caractère intentionnel
- le fait des choses dont les assurés ont la garde (objets, mobilier, matériel).

2 - En dommage corporels consécutifs à un accident

Exemple : frais de soins, frais funéraires, frais de premier appareillage, frais de prothèse dentaire, frais de lunettes et lentilles, frais de secours et de recherche, frais d'appareillages prothétiques et orthopédiques existants, frais de transport de l'accompagnateur médicalement indispensable, décès par accident, secours exceptionnels.

3 - En défense pénale et recours

À la suite d'un sinistre garanti, l'APAC prend en charge les frais de procédure et de défense par un avocat (selon barème du remboursement fixé dans la convention APAC / Lire et faire lire).

Questions fréquemment posées :

- L'intervenant est-il couvert s'il a un accident de transport sur le trajet ?

OUI, quel que soit le moyen de transport. Cependant, la garantie « trajet » ne couvre pas le risque Responsabilité Civile découlant d'un véhicule terrestre à moteur. Dans ce cadre, l'intervenant sera couvert pour ses propres dommages corporels, par la garantie individuelle Accident, mais également pour les dommages qu'il causera à autrui dans la limite des plafonds APAC.

- L'intervenant est-il couvert si on lui vole son sac à main ?

OUI mais uniquement en cas de vol à l'arraché avec dépôt de plainte.

- L'intervenant est-il couvert s'il blesse un enfant ou endommage ses affaires ?

OUI, s'il se trouve bien dans le cadre de sa mission confiée et définie par Lire et faire lire.

L'action des bénévoles Lire et faire lire consiste à lire à haute voix des histoires à des petits groupes d'enfants. Des formations vous seront présentées tout au long de l'année. Voici quelques conseils pour réussir votre intervention.

AVANT LA SÉANCE

1 - Choisir le livre

L'aspect, le thème, vos propres centres d'intérêts, l'âge des enfants (...) sont autant de raisons de choisir un livre emprunté en bibliothèque ou acheté en librairie.

Ce livre sera source d'émotions pour le lecteur et d'échanges avec les enfants.

2 - Préparer la lecture

S'approprier « l'objet livre » :

- taille, format, graphisme, etc.
- titre, auteur, illustrateur, collection, etc.

Lire le texte et les images

- Pourquoi ?

Pour être à l'aise avec le texte, connaître l'histoire et la durée de la lecture, avoir du plaisir à lire, transmettre ce plaisir par la voix, le regard, la gestuelle.

- Comment ?

Par des lectures silencieuses au cours desquelles, vous pourrez noter les indices qui aident à la compréhension. Vous pouvez relever les différences et les similitudes entre textes et images.

Ensuite, surtout si vous n'êtes pas habitué, vous pouvez vous exercer à haute voix, devant un miroir.

3 - Préparer l'après lecture

Connaître le contexte d'interventions pour pouvoir accueillir au mieux les réactions des enfants.

Se préparer à un échange et à répondre aux éventuelles questions.

Prévoir un échange avec les enfants et les réponses appropriées à donner.

Vous pouvez également faire des rapprochements avec d'autres livres lus, en fonction du thème ou de l'auteur par exemple.

PENDANT LA SÉANCE (15 à 40 minutes)

1 - S'installer

Lecteur et enfants doivent être à l'aise, bien assis.

En début d'année, ou bien si la constitution du groupe change, vous aurez à vous présenter et à noter les prénoms des enfants.

Le lecteur fait face au groupe.

2 - Présenter le livre

Donner quelques informations de base telles que le titre et l'auteur.

3 - Lire l'histoire jusqu'à la fin sans changer les mots

Accepter les remarques et les interrogations des enfants en leur demandant, de préférence, d'attendre la fin de l'histoire.

Ainsi, il est préférable d'expliquer les mots difficiles après la lecture.

4 - Échanger avec les enfants

QUELQUES CONSEILS POUR LA LECTURE À HAUTE VOIX

Articuler, respecter la ponctuation en y associant la respiration.

Respecter le texte. La relecture à l'identique permet aux enfants de s'appropriier l'histoire.

Prendre son temps pour lire, faire profiter de l'image, tourner les pages.

Il est important de faire des pauses, de ménager des suspenses puis d'y répondre.

S'habituer à tenir le livre de façon à rendre visibles les images aux enfants, et le texte au lecteur.

Se servir de la mobilité des bras pour rapprocher les images des yeux, si le besoin de détail est constaté, puis déplacer latéralement l'ouvrage devant les enfants.

Utiliser sa voix pour exprimer des sentiments, moduler l'intensité et varier la vitesse de lecture.

Ceci implique d'avoir bien repéré les mots du texte qui induisent ces changements.

En bref, il faut assurer sa présence par la tenue du livre, le jeu corporel, la voix et inciter à la participation.

APRÈS LA SÉANCE

1 - Vous pouvez noter dans un cahier ou dans un format numérique :

- la date de l'intervention,
- les prénoms des enfants/nombre,
- les références de l'ouvrage,
- les réactions des enfants : ambiance, degré d'écoute et de participation, réflexions...

2 - Vous pouvez :

- prévoir la séance suivante,
- faire votre choix de livres après vous être informés auprès des bibliothécaires, des éducateurs ou des libraires,
- préparer la lecture.

La boucle est bouclée ! La personnalité de chacun fera le reste.



© Nabil Boutros



© Arleta Chojnacka

Les bibliothèques de proximité

Dans la plupart des communes, il en existe une : municipale, associative, ou bibliothèque-relais. Dans les bibliothèques des communes rurales desservies par la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt), n'hésitez pas à demander s'il est possible d'avoir un dépôt d'ouvrages légèrement plus important.

Les écoles possèdent de plus en plus souvent des bibliothèques (BCD) bien fournies.

De nombreuses bibliothèques municipales ou médiathèques produisent des sélections thématiques ou annuelles. Des revues spécialisées peuvent être consultées sur demande au sein de ces bibliothèques. N'hésitez pas non plus à demander les parutions de la Bibliothèque nationale de France - Centre National de la Littérature pour la Jeunesse et notamment *La Revue des livres pour enfants* (une sélection par genres et par âges des meilleurs titres publiés dans l'année, 600 à 700 titres choisis parmi une production de 9 000 titres environ).

Les coordinations départementales ont développé des partenariats avec les bibliothèques. Les lecteurs Lire et faire lire peuvent emprunter plus de livres ou plus longtemps sur présentation de leur carte de bénévole. N'hésitez pas à en discuter avec votre coordination et avec les bibliothécaires et médiathécaires.

Les librairies

Les librairies sont également des lieux de ressources. En particulier les librairies spécialisées jeunesse, regroupées au sein de l'association des librairies spécialisées jeunesse (ALSJ) editrice du magazine Citrouille.

www.citrouille.net

Les salons du livre

Outre le Salon du Livre et de la Presse jeunesse, qui se tient à Montreuil fin novembre, de nombreux salons sont organisés dans les départements.

Les éditeurs proposent dans ces salons les nouveautés jeunesse mais également leurs fonds.

Les émissions radiophoniques et télévisées

Des nouveautés de l'édition jeunesse sont présentées au cours des émissions :

- *Les Maisons des Maternelles*, France 5 du lundi au vendredi à 9h25.

- *L'as-tu lu mon p'tit loup ?* France Inter, le samedi à 15h50.

Les radios locales peuvent également proposer des émissions spécifiques.

Internet

- La sélection annuelle du comité de lecture de Lire et faire lire sur le site de l'association www.lireetfairelire.org (rubrique « Nos coups de coeur »)

- Les tutoriels vidéo de Lire et faire lire : Comment choisir un livre pour sa séance de lecture ; Lire aux tout-petits ; Lire aux 3-6 ans ; Lire de la poésie ; Lire aux préadolescents ; Lire l'album... www.lireetfairelire.org (rubrique « Bénévoles » puis « Les ressources » puis « Nos coups de coeur »)

- Les sélections thématiques réalisées par la Bibliothèque nationale de France - Centre National de la Littérature pour la Jeunesse : Semaine contre le racisme, Semaine Bleue, Journée des Droits de l'enfant...

www.lireetfairelire.org (rubrique « Bénévoles » puis « La formation »)

- Le Centre National de la Littérature pour la Jeunesse est un service de la Bibliothèque nationale de France, spécialisé dans le repérage et la promotion d'une littérature jeunesse de qualité diffus de nombreuses ressources documentaires et d'actualités sur la littérature de jeunesse. <http://cnlj.bnf.fr/>

- Le site Ricochet, portail européen sur la littérature jeunesse, permet de collecter un maximum d'informations : historique, auteurs, illustrateurs, bibliographies, revues, éditeurs, salons.

www.ricochet-jeunes.org

- La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse est une association qui permet aux professionnels de se rencontrer, de réfléchir et de créer en commun à travers forums, journal, site Internet, publications et expositions.

www.la-charte.fr

SUR LA LECTURE

- Boniface Claire, *Aimer lire*, Guide pour aider les enfants à devenir lecteurs, Bayard CNDP, 2004
- Butlen Max, *Les voies de la littérature au cycle 2*, CRDP de l'Académie de Créteil, démarches, 2008
- Carminati Jean-Paul et Engel Bernhard, *Le son de la lecture*, Guide pratique de la lecture à haute voix, Éditions Faubourg, 2020
- Causse Rolande, *Qui lit petit lit toute la vie* (suivi de la « bibliothèque idéale pour vos enfants »), Albin Michel, Questions de parents, 2005
- Chartier Anne-Marie et Hébrard Jean, *Discours sur la lecture (1880-2000)*, BPI - Fayard, 2000
- Manguel Alberto, *Une histoire de la lecture*, Éditions de poche, J'ai lu, 2001
- Mollier Jean-Yves, *Où va le livre ?* Édition 2007-2008, la Dispute, États des lieux, 2007
- Petit Michèle, *Éloge de la lecture, la construction de soi*, Belin, 2002
- Petit Michèle, *Lire le monde - Expériences de transmission culturelles aujourd'hui*, Belin, 2014
- Pennac Daniel, *Comme un roman*, Gallimard, Folio, 1995
- Sélection d'œuvres disponible sur le site du ministère de l'Éducation nationale : eduscol.education.fr

SUR LA LITTÉRATURE DE JEUNESSE

- Beau Nathalie, *Raconte-nous encore une histoire*, Pourquoi lire 80 classiques du Père Castor ? Flammarion jeunesse, 2016
- Bonnafé Marie, *Les Livres, c'est bon pour les bébés*, Hachette Littératures, Pluriel, 2003
- Boulaire Cécile, *Lire et choisir un album*, petit manuel à l'usage des grandes personnes, Didier Jeunesse, 2018
- Botte Raphaële & Van Der Linden Sophie, *100 Grands livres pour les petits*, des Trois brigands à Hugo Cabret, Éditions Gründ, collection Gründ Beaux-livres, 2021
- Bruley Marie-Claire et Paincet Marie-France, *Au bonheur des comptines*, Didier Jeunesse, 2009
- Comprendre la littérature de jeunesse, Collectif, L'École des loisirs, 2022
- Diamant Nic, *Histoire des livres pour les enfants, Du Petit Chaperon rouge à Harry Potter*, Les petits guides J'aime lire n° 5, Bayard Jeunesse, 2008
- Di Mascio Tony, *Je cherche un livre pour un enfant*, Gallimard Jeunesse et Éditions De Facto, 2011
- La littérature jeunesse a-t-elle bon goût ? Agence nationale des pratiques artistiques, n° 72, Erès, 2005
- Lévêque Tom et Nathan, *En quête d'un grand peut-être*, Guide de littérature ado, Éditions du Grand Peut-être, 2020
- Martin Marie-Claire et Serge, *Quelle littérature pour la jeunesse ?* Klincksieck, 50 questions, 2009
- Nières-Chevrel Isabelle, *Introduction à la littérature de jeunesse*, Didier Jeunesse, 2009
- Prince Nathalie, *La littérature de jeunesse, Pour une théorie littéraire*, Armand Colin (2^e édition), 2021
- Turin Joëlle, *Ces livres qui font grandir les enfants*, Didier Jeunesse, Passeurs d'histoires, rééd. 2012
- Van der Linden Sophie, *Lire l'album*, Edition 2006, Atelier du poisson soluble, 2006
- Van der Linden Sophie, *Album[s]*, Encore une fois, Éditions de facto, 2013
- Van der Linden Sophie, *Tout sur la littérature jeunesse*, Gallimard Jeunesse, 2021
- *Lire à haute voix des livres à des tout-petits*, Agence des pratiques culturelles autour de la littérature jeunesse, Erès, « 1001 bébés », 2009
- *Petite enfance : art et culture pour inclure*, collectif, Erès, 2019

SUR LES AUTEURS ET ILLUSTRATEURS DE JEUNESSE

- Chenouf Yvonne, *Lire Claude Ponti encore et encore*, Être, Boîtaoutils, 2006
- Daniel Maja, *Illustrateur jeunesse : Comment créer des images sur des mots ?* Le Sorbier, 2004
- Elzbieta, *L'enfance de l'art*, Rouergue, 1997
- Sara, *Images Images Sara*, L'art à la Page, 2006